



## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal**

COMMUNE DE  
DAILLENS

Préavis N° **2022.14 CC** –Aménagement du territoire

**Demande de crédit complémentaire pour les démarches d'opposition au projet de décharge**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 4 septembre 2022 la population de de Daillens a exprimé par 62,1% des voix (272 NON contre 162 OUI) son refus du projet d'accord négocié entre la Municipalité et les promoteurs du projet de décharge au lieu-dit « La Vernette ».

Dit projet avait été approuvé par le Conseil communal par 19 voix favorables pour 13 contraires en date du 27 juin 2022.

La population du village a ainsi donné un nouveau mandat net pour poursuivre les démarches d'opposition à cette future décharge.

Les oppositions déposées en septembre 2021 devraient être levées ces prochaines semaines, et le processus de recours, d'abord devant le Tribunal cantonal, a un coût certain.

La Municipalité vous demande donc via ce préavis, un crédit complémentaire pour les diverses démarches à entreprendre en ce sens.

### **BUDGET**

À ce jour, notre commune a investi plus de CHF 54'000.- dans les démarches juridiques et d'expertise pour s'opposer au projet de la Vernette. Un crédit de CHF 50'000.- avait été voté par le Conseil communal en ce sens en 2017, et est donc aujourd'hui complètement utilisé.

Les estimations faites par nos avocats font état de frais d'environ CHF 50'000.- à CHF 60'000.- pour poursuivre les démarches d'opposition jusqu'au Tribunal fédéral.

Ces frais comprennent les honoraires des avocats et les divers frais d'expertise et de justice qui s'avèreront nécessaires.

### **CONCLUSION**

Afin de suivre l'avis clairement expliqué par la population de Daillens, et entreprendre les démarches d'opposition au projet de décharge de la Vernette, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

- Vu le présent préavis municipal n° 2022.14 CC
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit complémentaire nécessaire, soit la somme de CHF 60'000.00.- pour réaliser les diverses démarches d'opposition au projet de décharge de la Vernette.
2. D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse et amortie sur le nombre d'années nécessaire.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alberto Mocchi

La Secrétaire  
  
Laurence Bastide



Délégué municipal : M. Alberto Mocchi, Syndic

Préavis déposé devant le Conseil communal le 26 septembre 2022